

Contraintes et défis de l'écologie urbaine en République Démocratique du Congo

Munkuamo Gonzaleze Jean Rufin

Professeur Associé, Université Pédagogique Nationale, RD Congo

Copyright © 2020 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Urban ecology is a source of hope for the urban planning of the future, we can say that this discipline and its practices are innovative in the realization of the project of sustainable cities. Indeed, like ekistics, urban ecology also fits, *prima facie*, in the spirit of the Athens Charter (1933) and Agenda 21 (1992) by their aim modernist of the city and by their push for the start of the greening of our current cities for a sustainable urban future. Unfortunately, urban ecology in Africa, particularly in the Democratic Republic of Congo is confronted with several predictable or unpredictable situations which complicate its task in its mission of achieving the sustainable city. These challenges include: poverty, uncontrolled population growth, the failure of regulatory information and poor governance, etc.

Faced with the various forms of vulnerabilities, it is urgent today to think of a sustainable development of these urban areas.

KEYWORDS: Urban ecology, Sustainable development, Sustainable city, Town planning.

RESUME: L'écologie urbaine constitue une source d'espoir pour l'urbanisme du futur, l'on peut dire que cette discipline et ses pratiques sont novatrices dans la concrétisation du projet de villes durables. En effet, à l'instar de l'ékistique, l'écologie urbaine s'inscrit également, de prime abord, dans l'esprit de la charte d'Athènes (1933) et de l'Agenda 21 (1992) par leur visée moderniste de la ville et par leur coup de pouce pour le démarrage de l'écologisation de nos villes actuelles pour un avenir urbain durable. Malheureusement, l'écologie urbaine en Afrique, particulièrement en République Démocratique du Congo est confrontée à plusieurs situations prévisibles ou imprévisibles qui lui compliquent la tâche dans sa mission de réalisation de la ville durable. Parmi ces défis, l'on peut citer: la pauvreté, la poussée démographique incontrôlée, la défaillance de l'information régulatrice et la mauvaise gouvernance, etc.

Face aux différentes formes de vulnérabilités, il est aujourd'hui urgent de penser à un développement durable de ces milieux urbains.

MOTS-CLEFS: Ecologie urbaine, Développement durable, Ville durable, Urbanisme.

INTRODUCTION

Avec l'écologisation comme nouvel esprit en lice dans les transformations des structures et organisations urbaines actuelles, il y a lieu de dire que l'écologie fonde le nouveau tournant de la révolution urbaine. Par cette dernière, il s'agit d'élaborer une autre dynamique urbaine qui se base sur les conditions de vie écologiques comme cadre sécuritaire optimal de vie urbaine. Ceci, contrairement aux anciennes aspirations urbaines d'avant les années 1950 qui eurent à placer un fort accent sur le développement économique, social et culturel dans les conditions de la vie urbaine (Bairoch, 1977).

En effet, en dépit du point de vue fort controversé d'Alauren (1960) sur l'inexistence d'une « ville idéale », la révolution écologique actuelle ouvre de nouvelles perspectives de reconnaissance d'une telle ville. Et, c'est l'écologie urbaine, une nouvelle discipline scientifique d'urbanisme et d'aménagement durable (sans oublier l'Ekistique et l'Eco-architecture), qui est mise en contribution dans la conception et le développement des villes idéales, d'essence fondamentalement écologique.

L'écologie urbaine vient à la rescousse de nos villes actuelles plongées dans une crise environnementale sans précédent qui met en danger la durabilité et la sécurité environnementales de villes modernes. Elle recèle une vertu et des capacités révolutionnaires pour des villes écologiques.

Sur le plan scientifique, les idées sur l'émergence de l'écologie urbaine ont débuté avec l'écologie profonde (deep ecology) en vogue chez des naturalistes libertaires des Etats Unis. Ces idées se sont poursuivies avec l'Ecole de sociologie urbaine de Chicago dans les années 1920 et la nouvelle tendance de la géographie du milieu humain née dans les années 1930. L'écologie urbaine s'est confirmée avec la première conférence mondiale sur l'environnement en 1972 (Stockholm), qui a dénoncé les villes modernes comme des lieux par excellence des vulnérabilités environnementales. D'où, il s'agit d'un défi qui fait appel à l'écologie urbaine. L'on doit de nos jours maîtriser l'écologie urbaine, ses principes et ses branches connexes, pour assurer la durabilité des villes actuelles et futures de notre Planète.

En respectant les dimensions écologique, économique et sociale formant les trois piliers du développement durable, s'agissant de l'appréciation que nous portons sur l'écologie urbaine en République Démocratique du Congo, il y a lieu d'affirmer que les villes congolaises sont presque toutes dans une situation critique. Elles sont confrontées aux défis majeurs de « vulnérabilités environnementales totales».

Tous ces défis sont à la base de l'inconfort et des conditions de vie vulnérables exposant les citoyens congolais aux risques de: destruction des infrastructures existantes, exposition aux diverses maladies, aggravation de la pauvreté urbaine, émigration, etc.

En définitive, les perspectives de développement durable urbain dans les milieux urbains congolais sont très sombres. Car, il y a à la fois: atteintes aux ressources et écosystèmes, pénuries de plusieurs ressources, pollution multiforme, insalubrité, absence ou difficultés d'accéder facilement aux ressources, inégalités et misère sociale, destruction des supports physiques et économiques, perte des dimensions (architecturales, patrimoniales, esthétique des villes), ruralisation des tissus urbains, etc.

METHODOLOGIE ET MILIEU

Cette étude s'est focalisée sur les milieux urbains congolais. Dans milieux urbains congolais, l'écologie est confrontée à plusieurs situations prévisibles ou imprévisibles qui lui compliquent la tâche à sa mission de la réalisation de villes durables. Parmi les défis de l'écologie urbaine qui se présentent dans les milieux congolais, l'on peut citer: la pauvreté urbaine, la poussée démographique incontrôlée (l'exode rural), la défaillance de l'information régulatrice et la mauvaise gouvernance.

Cependant, afin d'atteindre les objectifs de l'étude, nous faisons recours à double approche méthodologique, à savoir: l'analyse des données de l'enquête et la systémique. La première approche nous permet d'analyser les données de l'enquête organisée sur seize communes de la ville de Kinshasa. La taille de l'échantillon est de 200 ménages/communes, en raison de 800 ménages/district, soit globalement 3200 ménages pour toute la ville de Kinshasa.

Quand à la systémique, elle nous permet de comprendre la ville comme un système, un milieu complexe. L'approche systémique nous sert d'outil de compréhension de plusieurs facteurs qui contribuent à la réalisation d'un développement durable. N'oublions pas que le développement durable est une notion composite. Elle englobe trois composantes de notre vie, en occurrence: écologique, économique et sociale. D'où, par son essence de concept multipolaire, toute analyse liée à cette notion exige impérativement une pareille approche.

RESULTATS

Les résultats de l'enquête sur l'objet de cette étude sont consignés dans les tableaux 1, 2, 3,4 et les figures 1,2 suivants.

DE LA PAUVRETÉ URBAINE CROISSANTE

Quand on parle de l'environnement, on désigne en particulier une relation qui existe entre la « nature » et la société qui l'habite. Il n'y a pas de crise séparée entre la nature et la société. C'est pourquoi, le plus grand ennemi de l'environnement, c'est la « pauvreté », les « vulnérabilités socioéconomiques ». Ainsi, l'on doit « combattre intégralement la pauvreté (ou les vulnérabilités) pour rendre la dignité aux exclus et simultanément pour préserver la nature ». Sinon, le « cri des pauvres » vont faire entendre le « cri de la terre ». C'est pourquoi François (2015), plaide pour le triomphe de la « justice sociale ». Il appelle à « prendre soin et de la maison commune et de chacun de ceux qui l'habitent ».

De même, du côté de l'économie, il faut une « écologie économique » ou l'« éco-économie » (Brown, 2003) qui vise un processus de développement qui intègre la protection de l'environnement. La « croissance économique » doit être

respectueuse de la capacité des charges de notre environnement à soutenir le développement, afin de provoquer des « dommages à l'environnement ». L'économie doit être au service de l'homme et non l'homme au service de l'économie. Ainsi, l'éco-économie a pour mission l'amélioration de la qualité de vie des humains. Elle doit se concentrer spécialement sur les besoins des pauvres, des faibles et des vulnérables.

Car, « Dieu a donné la terre à tout le genre humain pour qu'elle fasse vivre tous ses membres, sans exclure ni privilégier personne » (Jean Paul II, Laborem exercens). C'est pourquoi, le Jean Paul II souligne l'égalité économique des riches et des pauvres. Les droits humains doivent en faire une vertu de la vie économique. En effet, les « riches et les pauvres », les « petits et les grands » sont tous égaux devant les avantages économiques qui ont été générés par leurs sociétés. Ils doivent en jouir de façon juste et équitable. C'est pourquoi, l'accès à l'emploi rémunérateur, au logement décent, à l'éducation de qualité, aux soins de santé primaires, etc. sont autant d'apports nécessaires pour nos sociétés en vue du soutien de la qualité environnementale durable des espaces environnementaux de nos milieux urbains.

Malheureusement, il ressort que dans les milieux urbains en République Démocratique du Congo, la pauvreté touchant une frange importante de la population urbaine ne permet pas aux citoyens de sauvegarder le patrimoine environnemental urbain.

Dans les milieux urbains Congolais, plus de 50% de ménage vivent en-dessous du seuil de la pauvreté (Lelo, 2008). D'où, dans ces conditions infrahumaines, beaucoup de parents ont des difficultés pour satisfaire les besoins essentiels des ménages. Avec le maigre niveau de revenu mensuel, ils sont dans l'impossibilité humaine d'être de vrais gardiens de leur nature riche en biodiversité et du dynamisme des écosystèmes urbains dominants. Ainsi, en vue d'assurer la survie, ils font prévaloir la primauté de l'économique sur l'écologique. Ainsi, il en résulte un déséquilibre ontologique de la nature humaine et la destruction sauvage de l'environnement naturel, aux risques et péril de ses ressources naturelles.

Tableau 1. Répartition de sujets enquêtés selon le revenu mensuel à Kinshasa

Revenu mensuel	FUNA	LUKUNGA	MONT-AMBA	TSHANGU	TOTAL	%
	Bandal Kalamu Kasa-vubu Selembao	Gombe Kitambo Ngaliema Mont-ngafula	Kinsese Lemba Limete Ngaba	Kimbanseke Masina Ndjili Nséle		
1 à 199\$	182	270	564	557	1573	49,15
200 à 399\$	430	258	173	213	1074	33,56
400 à 599\$	142	185	44	28	399	12,46
600 et plus	46	87	19	02	154	4,81
Total	800	800	800	800	3200	100

En se basant sur les résultats du tableau 1 l'on constate qu'à Kinshasa, environ 50% des ménages vivent avec un revenu mensuel inférieur à 200 dollars US. Or, en considérant que la moyenne de la taille d'un ménage (famille) est de 7 individus ou sujets, l'on établit que chaque individu vit avec environ 0.95 dollars US/jour. Ce revenu per capita est trop faible.

Au niveau de la capitale, avec son exubérance de modes de vie, ce « revenu toxique » ne fait que générer la pauvreté de masse et la misère. La modicité et l'irrégularité des salaires octroyés aux agents du secteur public et privé ne permettent pas aux citoyens de satisfaire adéquatement leurs besoins. Dans ces conditions, il y a accélération de vulnérabilités économiques pour les variables dépendantes du revenu: alimentation, éducation de base, soins de santé primaires, etc. A titre d'exemple, les bus scolaires n'existent pas. Les élèves et les étudiants se débrouillent pour se rendre aux lieux d'étude. Les Kinois ne doivent que lutter au quotidien pour se libérer des ornières et serres de vulnérabilités environnementales.

Par ailleurs, les résultats du tableau 1 mettent en relief le fait que 33,56% de sujets enquêtés ont un revenu mensuel de plus de 200 dollars américains contre 12,46% qui ont plus de 400 dollars américains; seulement 4,81% ont un revenu assez bon (600 dollars américains). Les rares enquêtés ayant un niveau de revenu mensuel supérieur à 500 dollars sont en nombre non négligeable dans la commune de la Gombe (155 enquêtés). La plupart d'entre eux évoluent dans les métiers libéraux (Commerçants, Médecins, Ingénieurs, Architectes) et des sociétés privées où les emplois sont rémunérateurs. Cette catégorie a un niveau de vie acceptable et tente de faire face assez facilement aux divers problèmes de la vie, voire de l'habitat.

Dans ces conditions précaires où les revenus mensuels sont déboutés pour la satisfaction des besoins essentiels, tous les ingrédients des vulnérabilités sont réunis pour plonger un grand nombre de manages kinois dans l'insécurité écologique,

économique et sociale généralisée. De fois, les Kinois ne trouvent pas mieux que de s'adonner à des pratiques avilissantes (mendicités, vols, cambriolages, etc.) pour réduire les risques de vulnérabilités pesant sur leur existence.

Quant à la situation de l'emploi et de la sécurité sociale des ménages enquêtés, les données de l'étude permettent de constater que les ménages des sujets enquêtés éprouvent des problèmes de sécurité socioprofessionnelle (élément accélérateur de la vulnérabilité urbaine).

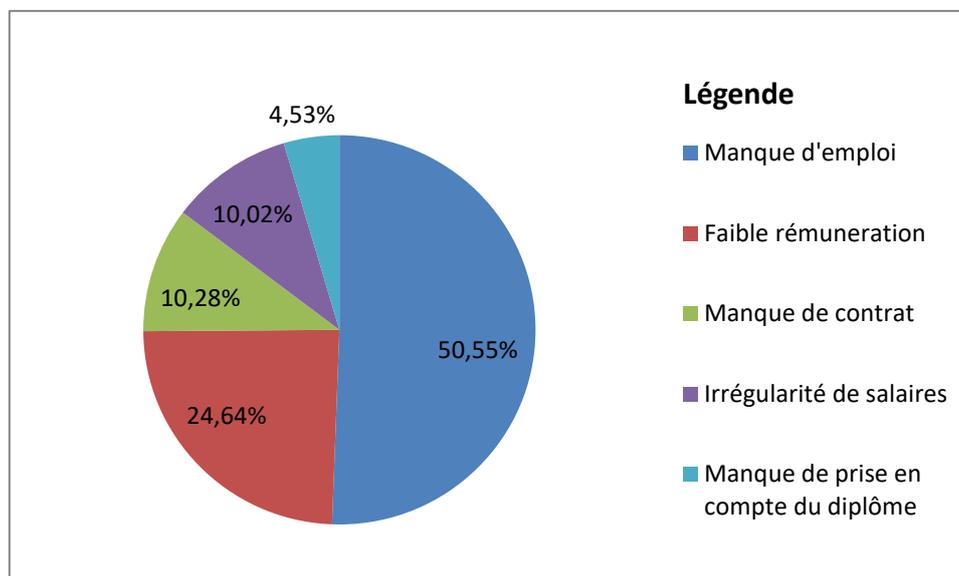


Fig. 1. Problèmes de sécurité socio-professionnelle vécus dans les ménages enquêtés

Source: Munkuamo Gonzaleze, 2019

Les résultats de l'étude attestent qu'à Kinshasa, le chômage affecte 50,55% de la population active et crée de l'insécurité sociale généralisée et des vulnérabilités sociales; salaire insignifiant (24,64%) et irrégulier (10,02%), absence de contrat de travail (10,28%) et le manque de prise en compte du diplôme (4,53%) sont autant de problèmes qui induisent la précarité à Kinshasa.

Selon une analyse de l'Editorialiste de Jeune Afrique, Béchir Ben Yahmed (Jeune Afrique n°2468, du 27 avril au 3 mai 2008), la part de l'alimentation accapare entre 60 à 80% du budget des ménages africains, du fait du faible revenu de la population, contrairement aux pays riches où la facture alimentaire pèse entre 10 à 20% du budget familial global. L'on doit faire remarquer que les 60 ou 80% ne suffisent guère pour assurer la survie du ménage. Les conséquences de cette situation en Afrique sont plus douloureuses et se font ressentir sur la réduction des repas offerts, en nombre, quantité et qualité. Selon des informations obtenues sur le terrain, plusieurs familles interrogées, à part les communautés religieuses, reconnaissent n'avoir droit qu'à un seul repas, et généralement le soir. Cette rareté de repas est un signe patent de la précarité. Cependant, l'effort économique de la femme est déterminant dans la recherche d'un semblant de sécurité alimentaire familiale, grâce à la débrouillardise, qui symbolise l'existence de la précarité dans les ménages.

Plusieurs ménages attestent avoir l'épargne zéro. Comme l'on peut s'y attendre, cette situation catastrophique de l'environnement économique kinois affecte la qualité et la quantité de l'investissement, de la croissance, de la production et de la rentabilité. En conséquence de l'épargne zéro, les ménages kinois se fourvoient dans des endettements infernaux pour accéder aux facilités de services sociaux et lutter contre les vulnérabilités. Tous les mécanismes de survie face aux aléas de l'épargne zéro ne font qu'aggraver la crise sociale et les vulnérabilités économiques.

A Kinshasa, l'insécurité et l'insalubrité environnementales des aliments sont à la base de la toxi-infection alimentaire. Les Kinois mangent n'importe quoi et n'importe où. Ce dérèglement comportemental dû entre autres aux vulnérabilités économiques met à mal la santé humaine des populations, en les exposant aux toxi-infections alimentaires. Signalons que des études épidémiologiques et sanitaires (OMS, 2006) démontrent que les toxi-infections d'origine alimentaire sont diverses et proviennent d'agents microbiens ci-après: Salmonellose, Coprobactériose, Colibacillose, etc., parasites présents dans les

aliments mal conservés servant d'alimentation pour des vulnérables économiques de Kinshasa, sont de menaces permanentes de la santé humaine.

Eu égard à la situation décrite ci-dessus, les vulnérabilités économiques de Kinshasa dues au dérèglement de leurs modes de consommation ont fait émerger plusieurs maladies: diabète, hypertension, affections cancéreuses... Cette émergence a fait changer le paysage et l'incidence de pathologies courantes de la ville de Kinshasa (maladies infectieuses: paludisme, typhoïde, tuberculose, maladies sexuelles, enzymopathies (anémie SS), maladies parasitaires (ascaris, ténias, filariose...). Ces maladies ont une forte incidence dans les ménages de pauvres et seraient liées indirectement à la crise et à la vulnérabilité économique.

Outre, l'alimentation qui sollicite des ressources financières au quotidien pour la survie de la physiologie des membres des ménages, une autre charge financière importante des ménages devait être affectée à l'éducation. A Kinshasa, la majorité (82,71%) de ménages (Munkuamo, 2019) sont incapables de faire accéder leurs enfants à l'éducation de base. Beaucoup d'enfants restent dans les ménages sans étudier, pour plusieurs raisons: chômage des parents, manque d'appui financier, taille de ménages, cherté de frais scolaires, longues distances, etc. Avec ces problèmes, il apparaît que les vulnérabilités économiques ont une prise sur les facilités d'éducation, la construction éducative du capital humain et l'accès aux services sociaux de base.

La qualité de la vie urbaine est aussi fonction de la qualité de l'habitat. C'est pourquoi, depuis Rio (1992), l'habitat a été intégré comme l'un des indicateurs importants d'appréciation de la qualité de l'environnement urbain (Agenda, 21,1992). En effet, tout en déterminant le milieu environnemental, l'habitat détermine aussi les conditions de vie socio-économique de la population urbaine. C'est en ce sens que la prolifération de l'habitat précaire entretient l'émergence de vulnérabilités sociales dans les milieux urbains en forte expansion. A Kinshasa, il se pose un problème sérieux de l'habitat.

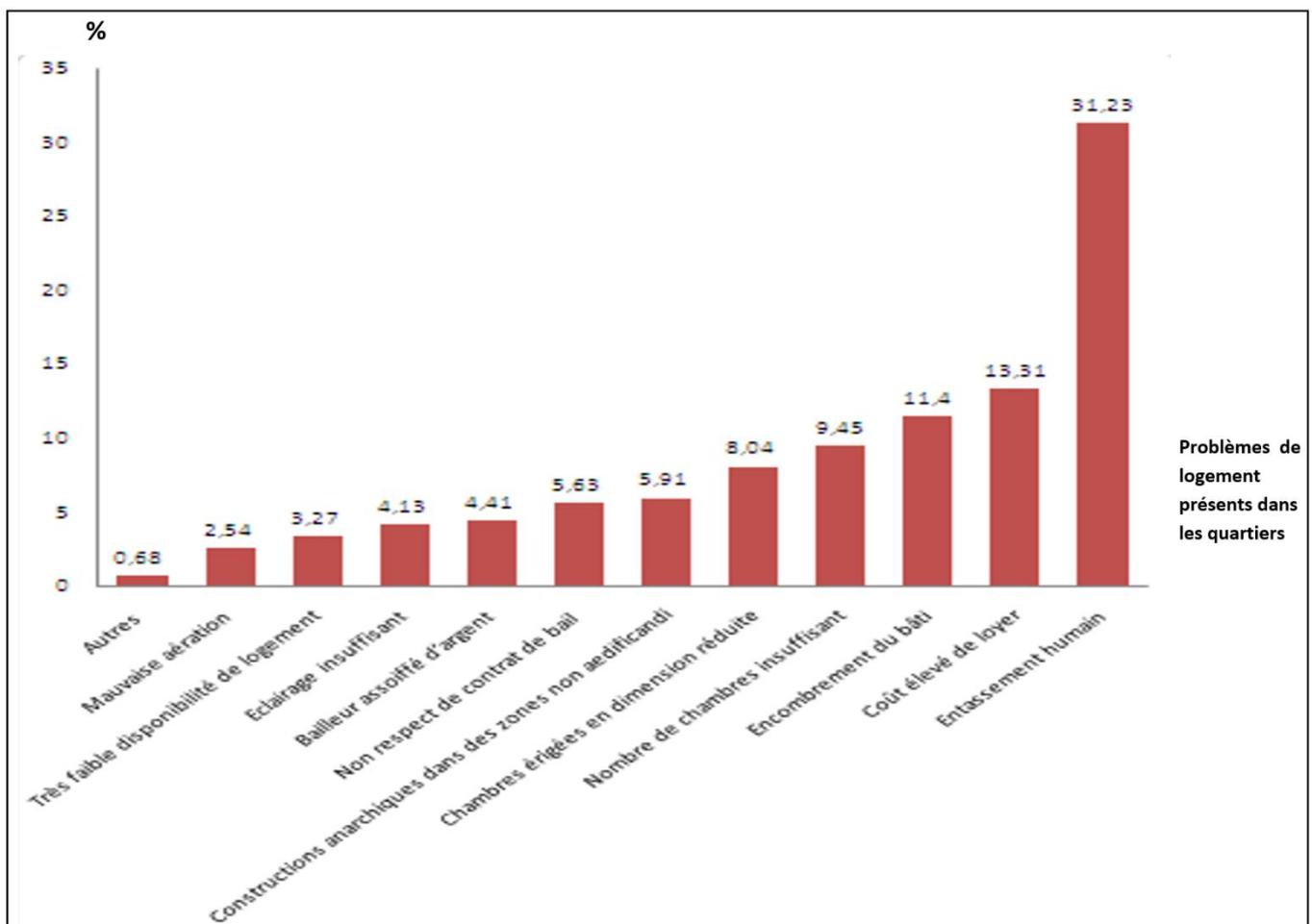


Fig. 2. Types de problèmes liés au logement des ménages enquêtés

Source: Munkuamo Gonzaleze, 2019

L'analyse des données de la figure 2 permet de constater qu'à Kinshasa, l'une de forme de vulnérabilités sociales de la population est symbolisée par la précarisation de conditions de logement et de l'habitat. Tous ces problèmes liés au logement constituent un facteur de vulnérabilités environnementales.

A Kinshasa, la crise et les vulnérabilités liées au logement apparaissent dans plusieurs manifestations de vie sociale: dépossession d'une maison récemment construite par un ménage, mal dimensionnement des structures d'habitation, mauvaises conditions de vie des occupants... Toutes ces manifestations de crise de logement de la plupart de Kinois, avec leurs vulnérabilités sociales, induisent plusieurs réponses en termes de résilience, en l'occurrence: location de maisons ou d'appartements pour l'habitation de ménages. A Kinshasa, beaucoup des sujets de ménages enquêtés sont locataires (48,90%) (Munkuamo, 2019), sous-logement dans les parcelles familiales ou d'ami (annexes, studios, salons), occupations de maisons de fortune (maisons inachevées, containers, véhicules en stationnement, épaves de véhicules, etc.), ...

Pour face aux problèmes liés au logement, à Kinshasa, l'auto-construction vint au rendez-vous, avec une superposition de maisons dans des parcelles. Ceci pousse des bailleurs à construire plusieurs maisons, avec un nombre de pièces réduit (studio, une chambre et un salon, deux chambres et un salon). Ce sont ces types d'établissements humains qui sont facilement sollicités soit par les célibataires, soit par les ménages kinois à forte croissance, à cause de leurs coûts abordables en contexte de crise socio-économique. Dans plusieurs quartiers, le tissu urbain est en explosion, avec un entassement de l'habitat. Tous ces problèmes ne font que vulnérabiliser l'environnement urbain kinois.

LA POUSSÉE DÉMOGRAPHIQUE INCONTRÔLÉE

La poussée démographique urbaine incontrôlée est le deuxième facteur qui empêche l'écologie à remplir sa mission de villes durables dans les milieux urbains Congolais. Plusieurs causes sont à l'origine de la poussée démographique dans les milieux urbains, entre autres: exode rural, espoir de gagner une vie meilleure en ville, soutien électoral à quelques candidats politiques, études, conflits armés, etc. Mpuru et Mbuluku (2014) font remarquer que, Kinshasa a regorgé 6.400.000 habitants en 2001, 8.400.000 habitants en 2007 et pourrait atteindre 17.000.000 d'habitants en 2025. De ce fait, Kinshasa dépasserait Lagos et Caire, deux villes peuplées en Afrique.

Cette démographie exponentielle induit une surconsommation de l'espace et la destruction de l'équilibre de l'environnement naturel urbain. D'une part, Kinshasa, fait remarquer Pain (1975) est un écosystème *URBS* en déséquilibre, à cause de sa poussée démographique extraordinaire et de la surexploitation des écosystèmes. Kinshasa s'est vulnérabilisée davantage à cause de la déplétion de ses ressources environnementales: fruits, poissons, viandes, légumes sauvages, etc. D'autre part, la démographie croissante de la ville soumet l'espace au dépassement de la capacité de charge de l'écosystème urbain. La faim d'espace, la promiscuité, sont des problèmes d'actualité aux effets écologiques graves sur la santé humaine et la santé des écosystèmes urbains. Il faut signaler que la ventilation coloniale avait permis la viabilité de la ville de Kinshasa.

Tableau 2. Évolution de la population de Kinshasa, de 1960-2018

Année	Habitants	Année	Habitants	Année	Habitants
1960	476.819	1985	2.722.000	2010	8.415.000
1965	717.000	1990	3.520.000	2014	11.587.000
1970	2.070.000	1995	4.493.000	2019	14.326.000
1975	2.482.000	2000	6.062.000		
1980	2.053.000	2005	6.766.000		

Source: Hôtel de ville de Kinshasa, 2018

Avec les données repris dans le tableau 2, l'on constate que la ville de Kinshasa est passée, de 1960 à 2018, à un taux de croissance très élevé. Ces données de taux de croissance attestent que la population de Kinshasa est en progression continue. En effet, l'exode rural (8.96%/an) est l'une des causes de la poussée démographique à Kinshasa (Lelo, 2008). L'exode rural et ses effets néfastes sur l'urbanisation sont plus sentis à Kinshasa. En ce qui concerne les voies d'accès à la capitale, il y a les réseaux routiers et fluviaux. Le réseau fluvial n'a pas connu d'aléas dus à la dégradation et son transport coûte relativement moins cher. Avec moins de 10\$, il est possible de quitter Mbandaka et d'atteindre Kinshasa par une baleinière. Cette facilité joue en faveur d'un afflux massif des originaires de l'Equateur et de la province Orientale à la capitale congolaise, avec comme sites d'installation de préférence les quartiers érigés le long de la berge du fleuve, plus précisément: Kingabwa, Kinkole, Ngamandjo, Kinsuka pêcheur, N'sele, Maluku... Cet exode rural non maîtrisé contribue au renforcement de la précarité urbaine. Le nombre élevé de ménages surpeuplés vivant dans une parcelle menace l'équilibre sanitaire et social

des habitants. Ainsi, la surdensité occasionne facilement: maladies infectieuses ou parasitaires, conflits, etc. Toutes les dégradations environnementales de la qualité de vie conduisent à la réduction de l'espérance de vie des ménages denses ou surpeuplés.

DE LA MAUVAISE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

La mauvaise gouvernance est le troisième facteur qui complique l'écologie dans sa mission de la réalisation de villes durables en République Démocratique du Congo, l'on note aussi la mauvaise gouvernance. Les perversités des vulnérabilités et précarités qui affaiblissent les capacités de représentation et d'action du peuple congolais en milieux urbains proviennent de la mauvaise gouvernance, de l'absence d'une politique environnementale. L'incompétence et la mauvaise volonté de l'Etat engendrent l'insouciance et l'indifférence dans le chef des dirigeants. D'où, il faudrait restaurer un Etat susceptible de mettre en place des institutions justes, pour une protection environnementale réelle et efficace de la population ou des communautés locales urbaines. L'Etat congolais doit améliorer les conditions de vie de la population urbaine à travers: l'assurance de logements décentes, l'entretien des infrastructures de base, la création des emplois et veiller sur la qualité de l'environnement urbain global en vue de réduire la fracture numérique de la précarité écologique, économique et sociale dans les milieux urbains.

Tableau 3. Causes de vulnérabilités environnementales, énumérées par les enquêtés, au niveau de la ville de Kinshasa

Causes de vulnérabilités	FUNA	LUKUNGA	MONT-AMBA	TSHANGU	TOTAL	%
	Bandal Kalamu Kasa-Vubu Selembao	Gombe Kitambo Mont-ngafula Ngaliema	Kinseso Lemba Limete Ngaba	Kimbasenke Masina Ndjili Nsele		
Démision de l'Etat	411	606	428	650	2095	65,46
Pauvreté persistante	66	107	129	127	429	13,40
Inconscience de Kinois	8	7	4	12	31	0,97
Absence des lois	315	80	239	11	645	20,16
Total	800	800	800	800	3200	100

Les personnes interrogées affirment que 65,46% de la cause de vulnérabilités à Kinshasa, est due à la démission de l'Etat. Pour les sujets de ménages enquêtés, la durabilité de l'environnement urbain réside dans l'amélioration de la « gouvernance politique » un facteur incontesté et incontestable de l'écologie politique. A Kinshasa, Il faudrait nécessairement améliorer la gouvernance environnementale.

En effet, la durabilité environnementale est dans la mise en œuvre, le respect de règles, mécanismes ou stratégies juridiques et réglementaires appropriés et adéquats. La gouvernance environnementale signifie l'ensemble des règles, mécanismes et stratégies mis en place en vue d'une gestion responsable des ressources et de la promotion de la qualité de la vie (Musibono, 2009). Il faut des instruments juridiques et réglementaires axés sur la durabilité environnementale urbaine pour administrer les ressources naturelles limitées dans l'espace et dans le temps, pour prévenir les risques naturels, les instabilités socioéconomiques et les conflits en vue de la réduction de vulnérabilités écologiques, économiques et sociales.

Or en République Démocratique du Congo, l'ordre juridique et réglementaire est au défi. Il existe des textes de droits, mais leur application pose de sérieux problèmes. Si cette applicabilité est effective, elle est l'affaire du petit peuple. En outre, beaucoup de matières sont surannées, dépassées. Ainsi dans le cadre de stratégies juridiques et réglementaires, il y a deux stratégies: soit innover les textes juridiques et réglementaires soit les rénover en vue de leur adaptation. Il n'ya pas encore de lois très formalisées sur: pollution, gestion des ressources halieutiques, flore et faune urbaines, etc. En outre, les contenus de plusieurs dispositifs réglementaires en application actuellement sont vieux. Ils datent de l'époque coloniale ou encore ils ont subi de légères modifications (autorisation et/ou permis de bâtir).

Cependant, quelques mesures doivent être prises soit pour innover ou rénover les lois environnementales soit pour appliquer les lois existantes sur le terrain. Pour l'innovation ou la rénovation des lois, au niveau du pouvoir législatif, il faut faire participer les Experts (Universitaires) à l'élaboration ou à la restructuration des lois afin forger ou d'orienter le contenu de lois sur des fonds de durabilité environnementale. Les Juristes ne peuvent intervenir que dans l'habillement du texte de droit en matière environnementale.

Pour l'application des outils juridiques et réglementaires existants, il faut notamment: vulgariser les textes du droit environnemental au sein de la population pour une large connaissance de matières et dispositions réglementaires prévues, rendre les outils juridiques et réglementaires environnementaux opposables à tous, appliquer les sanctions et les peines pour les actes délictueux de dommages environnementaux, etc.

DE LA DÉFAILLANCE DE L'INFORMATION RÉGULATRICE ET D'ÉTHIQUE ENVIRONNEMENTALE

La défaillance de l'information régulatrice est le quatrième facteur qui empêche l'écologie à remplir sa mission dans les milieux urbains Congolais.

En effet, il faut savoir que la nouvelle culturelle ou la culture moderne de l'humanité est écologique. Celle-ci n'est pas un don. Elle s'acquiert par le processus de l'« éducation ». C'est ainsi que le Sommet de Rio (1992) recommande une reformulation de l'éducation en vue de l'élaboration d'une nouvelle « conscience écologique », de convictions renouvées et le développement actuel d'attitudes et de formes de vie dans les milieux urbains. Les nouvelles perspectives du savoir-faire et savoir-être écologique reposent notamment sur: un renouveau de style de vie (mode de production et mode de consommation).

Egalement, la nouvelle éducation environnementale a pour mission de réconcilier l'« humanité et l'environnement » en dénonçant entre autres les mythes de la modernité: progrès indéfini, concurrence, le consumérisme (valeur accordée à la consommation pour la consommation), etc. Cette éducation environnementale tant souhaitée par Rio vise l'équilibre écologique « avec soi-même, au niveau solidaire avec les autres, au niveau naturel avec tous les être etc. ».

Pour François (2015), il faut une forte sensibilisation pour que l'humanité intègre le nouveau sens de l'« écologie intégrale » à tous les niveaux: familles, écoles, places publiques, églises, etc. En effet, l'éducation environnementale procure aux citoyens un nouveau pouvoir et un devoir, c'est-à-dire la responsabilité afin de conduire le destin de l'humanité en toute conscience et connaissance de cause. La jeunesse se doit de capitaliser les ressources de l'éducation environnementale pour le développement et la survie durables de notre Terre. Car, « l'on ne commande bien à la nature qu'en on obéissant à ses lois ». C'est à ce niveau que doit intervenir l'information régulatrice ou la culture verte: qui signifie, connaître et comprendre d'abord l'environnement avant d'agir; reconnaître sa grande importance, le protéger..., en vue d'une gouvernance écologique.

Tableau 4. Suggestions relatives à la lutte contre la mauvaise gestion des déchets en plastique à Kinshasa

Suggestions relatives à la lutte contre la mauvaise gestion des déchets en plastique	FUNA	LUKUNGA	MONT-AMBA	TSHANGU	TOTAL	%
	Bandal Kalamu Kasa-Vubu Selembao	Gombe Kitambo Mont-ngafula Ngaliema	Kinseso Lemba Limete Ngaba	Kimbasenke Masina Ndjili Nsele		
Restaurer l'autorité de l'Etat	14	52	25	34	125	3,90
Appliquer des sanctions	24	22	24	28	98	3,06
Vulgariser l'éthique environnementale	697	670	646	549	2562	80,06
Mettre en place une police d'hygiène	39	32	55	76	202	6,31
Agir en responsable	26	24	50	110	210	6,56
Total	800	800	800	800	3200	

Parmi les stratégies à élaborer pour résorber les problèmes de la gestion de déchets en plastique, 80,06% de sujets enquêtés suggèrent la vulgarisation de la culture écologique à la population. L'on doit, obligatoirement, élaborer des stratégies écologiques, consistant à éduquer les citoyens en matière d'environnement et d'écologie. Le véritable développement durable exige l'intériorisation d'éléments de gestion rationnelle de l'environnement qui peut faciliter la conception des systèmes de production durable, principaux supports du progrès. A Kinshasa, la crise écologique urbaine persiste, parce que la précarité, l'inculture verte (incompétence) et les dérives éthiques ont élu domicile dans la ville et compromettent sa durabilité écologique. La prolifération des déchets, l'insalubrité, les bruits, la gestion des puits perdus et des fosses septiques, le bouchage des égouts publics, les toilettes de fortune, la défécation le long de rues, les rejets des eaux usées et vannes sur les espaces publics ou dans les écosystèmes aquatiques, sont des problèmes de manque d'éducation et d'éthique urbaines.

Sans l'information sur les éléments de la gestion rationnelle de l'environnement urbain, l'homme se comporte en « cupidocrate », c'est-à-dire un être caractérisé par la médiocrité, l'égoïsme, la cupidité, l'égoïsme, le manque de sens social..., le gaspillage, la surexploitation. De ce fait, il est souvent source de mal développement qui caractérise la communauté urbaine kinoise.

Depuis la conférence de Stockholm en 1972, les notions d'environnement et d'écologie sont devenues un outil de travail pour toute intervention dans l'espace, surtout urbain. En effet, l'écologie apporte aux hommes l'information régulatrice qui peut leur permettre de disposer de bases conceptuelles méthodologiques, leur permettant de rationaliser les rapports qu'ils entretiennent avec les milieux dans lesquels ils vivent. A Kinshasa, les axes éducatifs (éducation savoir) et axiologiques (éducation valeurs) sont donc, deux piliers ou viviers qui manquent pour la sécurité environnementale urbaine kinoise.

Aujourd'hui, les gouvernants et les citoyens doivent savoir que la ville doit vivre son siècle, grâce au respect du droit de l'environnement urbain, du droit à la ville, de la culture urbaine et de l'urbanité.

CONCLUSION

Le monde s'urbanise. En 2025, les superficies urbaines vont sans doute croître de manière spectaculaire de façon à abriter environ 65% des populations mondiales qui devront vivre en villes (Centre de Recherches pour le Développement International, 2017). Cela suppose que notre période actuelle nous situe en pleine transition vers la « révolution urbaine ».

Au-delà de l'écologie, l'écologie urbaine dans son approche constitue une source d'espoir pour l'urbanisme du futur, l'on peut dire que cette discipline et ses pratiques sont novatrices dans la concrétisation du projet de villes durables. Pour le développement urbain durable, les conditions sur lesquelles repose cet idéal sont notamment: la viabilité, la vivabilité et l'équité.

L'écologie urbaine (EU) consiste à mener les gouvernants, les dirigeants, les chercheurs et les citoyens à la connaissance et à l'intériorisation des normes, des règles qui sous-tendent ou qui doivent sous-tendre la conception, l'élaboration et l'aménagement des villes durables sans oublier leur gestion et développement.

En considérant le pôle social du développement durable, les villes congolaises se précarisent et connaissent des défis sociaux de tous genres, auxquels l'écologie urbaine éprouve beaucoup de peines à y faire face. Et, parmi ces défis, l'on peut citer ceux-ci: la poussée démographique incontrôlée (massification de l'exode rural), la pauvreté, la mauvaise gouvernance et la défaillance de l'information régulatrice.

Tous ces défis sont à la base de l'inconfort et des conditions de vie vulnérables exposant les citoyens congolais aux risques de destruction de l'environnement biophysique et humain (atteintes aux ressources et écosystèmes, pénuries de plusieurs ressources, pollution multiforme, insalubrité, absence ou difficultés d'accéder facilement aux ressources, inégalités et misère sociale, destruction des supports physiques et économiques, perte des dimensions (architecturales, patrimoniales, esthétique des villes), ruralisation des tissus urbains), etc. Tous ces problèmes urbains font embrayer les villes congolaises sur la voie de mal-développement durable.

S'il faut penser à un développement durable de villes Congolaises, il faudrait que les différents niveaux d'organisation sociale (Etat, municipalités, structures d'organisation non gouvernementale ou ONG, ménages, citoyens....) assument leurs responsabilités éthiques respectives, pour améliorer la gouvernance environnementale urbaine durable, à tous les niveaux sociaux urbains. C'est cela le sens de la « convivialité » au quel Eric Lambin (2008) nous convie tous, pour une « écologie du bonheur ».

REFERENCES

- [1] All Gore (1993), Sauver la planète terre, éd. Albin Michel, Paris.
- [2] Bairoch (1977); Tailles de villes, condition de vie et développement économique, éd. De l'Ecole de hautes études en sociales, Paris.
- [3] Beauchamp, A. (1993), Introduction à l'éthique de l'Environnement, éd. Nathan, Paris.
- [4] Brown, (2003), Eco-économie: une croissance est possible, écologique et durable, éd. Du Seuil, Paris.
- [5] De Maximy, R. (1984), Kinshasa, ville en suspens. Dynamisme de croissance et problème d'urbanisme, éd. Orstom, Paris.
- [6] Dorier, E. (2006), Ville et Environnement, éd. Sedes, Paris.
- [7] Ela, J.M. (1989), La ville en Afrique noire, éd. Kartala, Paris.
- [8] Fumuzanza, J. (1979), Kinshasa ce village d'hier, éd. L'Harmattan, Paris.
- [9] Fumunzanza, J. (2008), Kinshasa d'un quartier à l'autre, éd. L'Harmattan, Paris.

- [10] Hubert, F. (2006), *Villes du Nord, Villes du Sud, Géographie urbaine, acteurs et enjeux*, éd. L'Harmattan, Paris.
- [11] Gapyisi, E. (1989), *Le défi urbain en Afrique*, éd. L'Harmattan, Paris.
- [12] Granet, P. (1974), *Changer la ville*, éd. Bernard Grasset, Paris.
- [13] Herbert, H. (1993), *Urbanisme, le guide du citoyen*, éd. Nouvel Horizon, Chicago.
- [14] Francois (2015), *Laudato Si, La sauvegarde de la maison commune*, éd. Médiaspaul, Kinshasa.
- [15] Kalaora, B. (1998), *Au-delà de la nature, l'environnement*, éd. L'Harmattan, Paris.
- [16] Lambin, E. (2009), *Une écologie du bonheur*, éd. Le Pommier, Paris.
- [17] Lelo, F. (1989), *Urbanisme et Aménagement en Afrique noire*, éd. Sèdes, Paris.
- [18] Lelo, F. (2008), *Kinshasa Ville et Environnement*, éd. L'Harmattan, Paris.
- [19] Merlin, P. (2013), *L'Urbanisme*, éd. Puf, Paris.
- [20] Monet, R. (2004), *Environnement, l'hypothèque démographique*, éd. L'Harmattan, Paris.
- [21] Musibono, D. (2012), *Politiques toxiques et pollution de l'environnement mondial. Un suicide collectif*, éd. ERGS – Kinshasa.
- [22] Munkuamo, G. (2018), *Problèmes environnementaux et leurs impacts dans la ville de Kinshasa, Une contribution à la résolution de la crise environnementale urbaine*, CRIDUPN, Kinshasa.
- [23] Pain, M (1984), *Kinshasa, la ville et la cité*, éd. Orstom, Paris.
- [24] Yankel (2007), *Sociologie des villes*, éd. Du Seuil, Paris.